



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 83279

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui indiquer le montant des travaux engagés jusqu'à ce jour pour la construction de la ligne de TGV Est ainsi que la répartition du financement selon les différents bailleurs de fonds.

Texte de la réponse

La convention de financement de la première phase de la ligne à grande vitesse est-européenne a été signée le 7 novembre 2000, entre l'État, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF et les dix-sept collectivités locales participant au financement du projet. La répartition du financement s'est faite de la façon suivante :

RÉPARTITION DU FINANCEMENT	
État	39,03 %
Union européenne	10,24 %
Grand Duché de Luxembourg	3,76 %
Île-de-France	2,44 %
Champagne-Ardenne	
Région Champagne-Ardenne	1,35 %
Ville de Reims	1,46 %
District de Reims	0,13 %
Conseil général des Ardennes	0,24 %
Conseil général de la Marne	0,79 %
Lorraine	
Région Lorraine	6,50 %
Conseil général de la Meuse	0,13 %

Conseil général de la Meurthe-et-Moselle	0,50 %
Conseil général de la Moselle	0,72 %
Conseil général des Vosges	0,27 %
Alsace	
Région Alsace	4,51 %
Conseil général du Bas-Rhin	2,26 %
Communauté urbaine de Strasbourg	1,13 %
Conseil général du Haut-Rhin	0,78 %
Ville de Colmar	0,12 %
Ville de Mulhouse	0,22 %
RFF + SNCF	23,42 %

Deux modifications substantielles doivent être apportées à ce plan de financement : l'Union européenne ne pourra pas apporter à ce projet les 10 % prévus, mais sa participation sera en définitive ramenée à 6 %. Ce défaut de financement sera assumé en totalité par l'État. Par ailleurs, Réseau ferré de France estime qu'un dépassement du coût du projet de l'ordre de 300 millions d'euros (conditions économiques de juin 1997) est fortement probable. Ces surcoûts seront en totalité assumés par l'État et RFF : là encore, aucune participation supplémentaire ne sera demandée aux collectivités.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83279

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 468

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 4024